



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

Liberté
Égalité
Fraternité

MAIRIE DE PLOEMEL

Courrier ARRIVÉE

09 JAN. 2023

Destinataire:

DUB

Copie/mail:

CB - CUF

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

D voir Flora pour mise
en ligne site internet

**Service eau, biodiversité et risques
Unité gestion des procédures environnementales**

Vannes, le 4 janvier 2023

Affaire suivie par : Sylvain DANIEL
Tél : 02 56 63 74 72
Mél : sylvain.daniel@morbihan.gouv.fr

Le Préfet

à

**Monsieur le Maire
Mairie
1, allée Abbé Martin Kercret
56400 Ploemel**

OBJET : Commune de Ploemel – projet de restauration du bassin versant du Gouyanzeur et des ruisseaux côtiers

REF : Mon arrêté du 26 octobre 2022

P. J. 1

Conformément aux dispositions de l'article R 123-21 du code de l'environnement, je vous transmets, ci-joint, copies du rapport et des conclusions et avis rédigés par Madame Leclercq, commissaire enquêtrice, à l'issue de l'enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général présentée par Auray Quiberon Terre Atlantique portant sur les travaux de restauration du bassin versant du Gouyanzeur et des ruisseaux côtiers.

Ces documents doivent être sans délai, tenus à la disposition du public durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents ont été mis en ligne sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan : <http://www.morbihan.gouv.fr> (rubrique Publications / Enquêtes publiques).

Le préfet
pour le préfet et par délégation
pour le directeur départemental des territoires
et de la mer et par délégation
le chef d'unité

Jean-Louis Girard